

MAI-JUIN 2023 • n° 134

Réforme MACRON

Dossier
P.7



SALAIRES
**DES MESURES
NETTEMENT
INSUFFISANTES**

P.4

CONDITIONS DE TRAVAIL
**SURVEILLANCES,
CORRECTIONS,
JURYS... DES DROITS**

P.6

FORMATION PROFESSIONNELLE
**VAE : DES
DIPLÔMES À
LA DÉCOUPE**

P.12

casden

BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ!

Sociétaire de la CASDEN Banque Populaire,
participez à l'Assemblée Générale.

Comme Mark, Marie-Elisabeth,
Pierrick et Aurélie,
contribuez à la vie coopérative
de votre banque.

Pour voter dès maintenant, rendez-vous sur

jevote.casden.fr



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno • Merci à Mark, Professeur d'EPS, Marie-Elisabeth, Infirmière anesthésiste, Pierrick, Responsable énergie, Aurélie, Commandant de police d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

SOMMAIRE

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 6

Salaires : des mesures pour toutes et tous mais nettement insuffisantes / SNU : 1 pas en arrière, 2 pas de l'oie en avant / Surveillances, corrections, jurys... des droits / Inscrit-es concours 2023 / Inclusion et AESH : priorité ou précarité ?

DOSSIER P7 À 11

Réforme Macron : nos lycées pros détruits

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12&13

VAE : des diplômés à la découpe / Au revoir le plan mixité / l'val : attention aux utilisations détournées / Comment l'Éducation nationale finance l'apprentissage / Moyens de rentrée 2023

VIE SYNDICALE P14

Toulouse : l'union fait la victoire / Congrès SNUEP-FSU mars 2024 / Accueillir les nouveaux collègues

GRAND ANGLE P15

Lecture : l'idéologie et l'internationale fascistes à l'œuvre / Contre-pouvoirs : frapper les associations au porte-monnaie / Le sens du travail



38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard,

I. Lauffenburger, P. Lebouc, L. Trublereau.

Crédits photo : A. Benoist, S. Bontoux,

C. Droal, M.-C. Guérin, J. Menjoulet,

F. Murail, X. Rayssiguier, Red, C. Séghairia

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844 - ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard,

ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Supplément n°1,

Bulletin d'adhésion, affiche

FAIRE OBSTACLE AU PROJET DE RÉFORME DES LYCÉES PROS

POUR NOS FILIÈRES, NOS MÉTIERS, NOS ÉLÈVES



Trois jours seulement après les mobilisations massives du 1^{er} mai contre la réforme des retraites, E. Macron se déplaçait à Saintes afin de dévoiler son plan pour les lycées professionnels. Au même moment, le rassemblement intersyndical au son des casseroles lui rappelait notre opposition ferme à la réforme des retraites.

Dans un tel contexte, s'impliquer personnellement pour mieux médiatiser sa nouvelle réforme des lycées pros, c'est tout sauf anodin. Il existe bel et bien un lien avec celle des retraites. Injuste et brutale, la réforme des lycées pros porte le projet à peine masqué de mettre de nombreux jeunes au travail dès l'âge de 15 ans. Dans certains secteurs d'activité, la pénurie de main-d'œuvre est à un niveau inédit. Indéniablement, les lois portant sur l'assurance chômage, les retraites, le RSA et sur les lycées pros poursuivent toutes l'objectif commun de forcer une grande partie de la population à travailler toujours plus et particulièrement en contrat précaire, mal rémunéré et dévalorisé. Plutôt que d'obliger le patronat à revaloriser les métiers, désertés par des travailleurs-euses qualifié-es du fait des conditions de travail et des salaires déplorables, le Président et le gouvernement font le

choix d'instrumentaliser les parcours scolaires des jeunes des lycées pros, au profit des entreprises.

« LE PRÉSIDENT ET LE GOUVERNEMENT FONT LE CHOIX D'INSTRUMENTALISER LES PARCOURS SCOLAIRES DES JEUNES DES LYCÉES PROS, AU PROFIT DES ENTREPRISES. »

La communication des différentes mesures a été vécue violemment par les personnels, notamment l'annonce de fermetures de formations et de reconversions forcées. Violence ressentie également quand les ministères du Travail et de l'Éducation conditionnent la mise en œuvre

de la réforme des lycées pros au pacte LP et parient sur le déclassement salarial des enseignant-es. En effet, nos salaires, certes revalorisés, ne le seront pas à hauteur des 10 % promis pour toutes et tous. Si les syndicats ont obtenu des mesures générales qui amélioreront les indemnités et les carrières, cela ne suffira ni à rattraper les pertes subies depuis plus d'une décennie ni à compenser l'inflation galopante.

Dès l'annonce de la réforme, le SNUEP-FSU a décrypté les mesures pour informer rapidement les personnels. La FSU a déposé au ministère une alerte pour danger grave et imminent, et des mobilisations ont débuté en mai. Le 6 juin, date de la prochaine grève et de manifestations contre la réforme des retraites, sera l'occasion de rendre visible notre combat pour sauver nos lycées pros, nos filières, nos métiers mais aussi l'avenir scolaire et professionnel des jeunes. Le SNUEP-FSU exige l'abandon de ce plan et appelle à se mobiliser et à refuser le pacte pour y faire échec, et mat.

STÉPHANE LEROY

Co-secrétaire national

**Mettons collectivement en échec cette réforme !
Le SNUEP-FSU appelle solennellement les personnels
à refuser de signer le pacte LP !**

PROMESSES NON TENUES !

SALAIRES : DES MESURES POUR TOUTES ET TOUS MAIS NETTEMENT INSUFFISANTES

Au lieu des 10 % promis, l'augmentation des salaires ne sera que de 5,5 % en moyenne en septembre 2023 pour les PLP et CPE. Elle se limitait initialement aux premiers échelons, mais le SNUEP et la FSU ont obtenu son élargissement à toutes et tous, couplé à une amélioration des carrières. Versée sous forme indemnitaire, cette hausse ne compensera pas l'inflation, ou marginalement pendant quelques mois à peine. Un plan pluriannuel reste plus que jamais nécessaire.



© Marie-Caroline Guérin

SNU : 1 PAS EN ARRIÈRE, 2 PAS DE L'OIE EN AVANT

Le 9 février, S. El Haïry annonçait la généralisation du Service national universel d'une durée de 2 semaines, sur le temps scolaire, à partir de janvier 2024, pour tous les jeunes en classe de 2^{de} et en 1^{re} année de CAP. Le 30 avril, elle déclarait pourtant : « À aucun moment le président n'a dit, n'a exprimé, qu'il soit obligatoire »... sauf dans son programme de 2017 ! Le sénateur PS Jeansannetas estime le coût du SNU entre 2,4 et 3,1 Mds € / an. Pour le SNUEP-FSU, ces sommes sont à investir dans l'Éducation nationale, seul lieu réel de cohésion, d'apprentissage de la citoyenneté et du vivre-ensemble. Les jeunes ont besoin d'école, pas d'un dispositif de domestication militariste servant un projet politique rétrograde. ■

Céline DROAL

CHOIX DE L'INDEMNITAIRE

Les premières propositions du ministère se limitaient à des mesures indemnitaires pour les premiers échelons afin d'afficher de fortes augmentations et tenter de répondre au déficit d'attractivité du métier. Ce choix revenait à nier le décrochement salarial de l'ensemble des enseignant-es. De réunions en mobilisations syndicales, le ministère a consenti aussi à quelques mesures pour toutes et tous. L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) sera ainsi doublée dès septembre. Les indemnités correspondantes

pour les CPE, documentalistes, CPIF¹... augmenteront aussi de 92 € net mensuel. La prime d'attractivité est aussi revue à la hausse pour les 7 premiers échelons de la classe normale et les non-titulaires. Le SNUEP-FSU a également obtenu l'alignement de la prime PP de terminale CAP sur celle des autres classes.

MESURES DE CARRIÈRE

Face au refus ministériel d'augmenter le salaire pour chaque échelon, les syndicats de la FSU ont exigé des mesures sur les carrières. Objectif : tendre vers nos mandats et augmenter le nombre de collègues terminant leur carrière à l'échelon le plus élevé.

Première mesure : le taux de promotion à la hors classe augmente dès cette année de trois points puis encore d'un point en 2024 et 2025. Ainsi, les PLP accéderont en moyenne un an plus tôt à la hors classe, avec le gain indiciaire afférent.

Deuxième mesure : la suppression des deux viviers d'accès à la classe exceptionnelle et un accès à ce grade non contingenté, à partir du 5^e échelon de la hors classe. Le SNUEP-FSU agira pour que les collègues les plus avancés dans la carrière bénéficient du meilleur barème.

4^{ème} SEGPA : PRIME PP ENFIN VERSÉE !

Devant la multiplication des contentieux portés par le SNUEP-FSU, le ministère cède et accepte de revoir sa note de service de novembre 2020 laissant entendre que le paiement de cette mission était uniquement possible pour les classes de 3^{ème}. La part variable de l'ISOE sera désormais versée aux professeur-es principaux de 4^{ème} SEGPA. Une victoire du SNUEP-FSU. La FSU agit maintenant pour étendre le bénéfice aux professeur-es des écoles en 6^{ème} et 5^{ème}. Cela n'empêche pas de réclamer le versement de cette indemnité pour cette année et les 3 précédentes. Contactez votre section académique du SNUEP-FSU. ■

Dès cette année, la linéarisation du 5^e échelon sera mise en place pour la classe exceptionnelle. Fini les avis des supérieur-es hiérarchiques, l'accès sera automatique après trois ans dans le 4^e échelon de la classe exceptionnelle. C'est une amélioration indiciaire notable pour les fins de carrière, qui se répercutera en outre sur le niveau des pensions. **Troisième mesure** : revendiquée par le SNUEP-FSU, elle consiste à améliorer la reprise des activités exercées dans le privé et/ou des années de non-titulaire pour déterminer l'échelon de classement après obtention du concours.

POUR UN PLAN PLURIANNUEL

Au fil des négociations, les syndicats de la FSU ont réussi à se faire entendre pour que l'ensemble des enseignant-es, du début à la fin de leur carrière, soient concerné-es par des mesures de revalorisation sans contrepartie. Pour autant, elles ne rattraperont pas les pertes de 15 à 25 % de ces dernières années. Pour les collègues au-delà du 7^e échelon

classe normale (75 % des PLP), ce gain de pouvoir d'achat sera effacé par l'inflation dès la fin de l'année². Quant aux inégalités salariales, malgré les discours volontaristes de la Première ministre, aucune mesure ne vient les résorber.

Afin de revaloriser de façon substantielle tous les personnels, il aurait fallu prévoir un budget global bien plus important, articulé avec des mesures Fonction publique inscrites dans un plan pluriannuel, dont le dégel du point d'indice. Dans un contexte d'inflation galopante, le pouvoir d'achat des personnels ne va pas s'améliorer. Et que dire de nos collègues les plus précaires, AED et AESH, pour qui aucune mesure n'est annoncée !

Le SNUEP-FSU revendique une revalorisation de toutes et tous, sans contrepartie, dans le cadre d'un plan de programmation pluriannuel. Le mépris, ça suffit ! ■

Axel BENOIST

1. *Coordination pédagogique et ingénierie de formation*

2. *Cf. note du collectif Nos services publics : Monter un escalator qui descend.*

PLP / CPE titulaires	Echelon	Net mensuel 01/09/2023 (dont prime d'attractivité, ISOE, prime informatique)	Gain / 1 ^{er} septembre 2022	Écart avec l'inflation depuis 2010 ¹
Classe normale	1	1 819 €	158 €	+ 9 €
	2	2 076 €	148 €	+ 69 €
	3	2 131 €	186 €	- 126 €
	4	2 168 €	212 €	- 111 €
	5	2 204 €	219 €	- 106 €
	6	2 238 €	206 €	- 99 €
	7	2 271 €	135 €	- 197 €
	8	2 339 €	92 €	- 261 €
	9	2 466 €	92 €	- 302 €
	10	2 588 €	92 €	- 360 €
	11	2 757 €	92 €	- 405 €
Hors classe	2	2 569 €	92 €	- 138 €
	3	2 738 €	92 €	- 159 €
	4	2 919 €	92 €	- 169 €
	5	3 104 €	92 €	- 231 €
	6	3 269 €	92 €	- 279 €
	7	3 327 €	92 €	- 417 €
	Classe exceptionnelle	1	2 842 €	92 €
2		2 996 €	92 €	- 525 €
3		3 150 €	92 €	- 557 €
4		3 362 €	92 €	- 601 €
5 - A1		3 520 €	92 €	- 722 €
6 - A1		3 727 €	92 €	- 677 €
7 - A1		3 908 €	92 €	- 715 €

1. Lecture : à l'échelon 9 de la classe normale, si depuis 2010 le salaire net avait suivi l'inflation, il serait supérieur de 302 € au 1^{er} septembre 2023.



+ 92 €

LA PART FIXE DE L'ISOE PASSE DE 1256 € À 2550 € BRUT EN SEPTEMBRE, SOIT UNE AUGMENTATION DE 92 € NET MENSUEL POUR TOUTES ET TOUS. CETTE MESURE EST ÉLARGIE AUX CPE, PSY-EN, CPIF EN MLDS...

+ 460 €

LA PRIME PROFESSEUR PRINCIPAL DE TERMINALE CAP ET CELLES DE BMA AUGMENTENT DE 460 € NET ANNUEL. LES PRIMES SONT DÉSORMAIS IDENTIQUES POUR TOUTES LES CLASSES DE LP : 1475,76 € BRUT.

+ 600

AVEC LE RELÈVEMENT DU TAUX DE PROMOTION À LA HORS CLASSE DE 18 À 23 % D'ICI 2025, LE NOMBRE DE PROMOTIONS ANNUELLES À LA HORS CLASSE PASSERA DE 2400 À 3000 PAR AN.

+ 850

C'EST LE NOMBRE DE PLP QUI ACCÉDERONT À LA RENTRÉE 2023 AU 5^e ÉCHELON, DÉSORMAIS LINÉARISÉ, DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE : APRÈS 3 ANS AU 4^e ÉCHELON, L'ACCÈS EN DEVIENT AUTOMATIQUE.



© Marie-Caroline Guérin

INCLUSION ET AESH : PRIORITÉ OU PRÉCARITÉ ?

Lors de la 6^e Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril dernier, des avancées concernant le métier d'AESH devaient être annoncées. Au contraire, une véritable régression se profile pour ces personnels indispensables à la réussite de l'inclusion tant vantée par le gouvernement.

Mi-avril, lors d'un groupe de travail ministériel, les évolutions présentées pour la rentrée 2023 étaient loin d'être suffisantes pour le SNUEP-FSU : CDI après 3 ans de contrat, fusion des 3 premiers échelons de la grille de rémunération et réflexion en cours pour les échelons 10 et 11 (grille qui sera à nouveau obsolète dès la prochaine augmentation du SMIC), revalorisation de 10 % en primes (soit un net mensuel de 73 € pour une quotité de 62 % en CDD et 86 € en CDI).

Pire, lors de la CNH, une annonce jamais discutée et particulièrement inquiétante a été faite : la création d'un nouveau métier d'Accompagnant à la réussite éducative (ARE). Un métier hybride AESH/AED dont les missions seront désormais regroupées, une véritable insulte à leurs missions actuelles et qui sera loin de résoudre les défaillances de l'école inclusive. Cette nouvelle attaque montre une fois de plus le mépris que le gouvernement porte à ces personnels tout en prétendant faire de l'inclusion une priorité.

Le SNUEP-FSU revendique toujours la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B avec reclassement, la suppression des PIAL, un temps de travail redéfini qui permette l'accès à des emplois à temps complet, correspondant à des missions d'accompagnement intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation. Le SNUEP-FSU continuera de se mobiliser aux côtés des AESH pour une réelle reconnaissance de leur métier et une amélioration de leurs conditions d'emploi et de travail. ■

Muriel BILLAUX

CONDITIONS DE TRAVAIL

SURVEILLANCES, CORRECTIONS, JURYS... DES DROITS

En fin d'année scolaire s'accumulent les convocations pour des surveillances, des corrections ou des jurys d'examen. Mais que peut-on réellement nous imposer et que pouvons-nous exiger ?

La participation aux examens et jurys fait partie de nos missions¹, quel que soit notre temps de service d'enseignement et pour tous les examens et concours. Nous sommes ainsi de plus en plus souvent convoqués dans les CFA non habilités au CCF pour les épreuves certificatives de leurs apprenti-es, privant alors nos élèves de cours.

Toute mission en dehors de l'établissement donne lieu à des frais de déplacement. Les taux pris en compte pour le défraiement de la mission dépendent du niveau d'examen, du type de mission.

Tout se fait par convocation officielle qui vaudra ordre de mission. Si vous n'avez pas de convocation, ne vous déplacez pas. L'ensemble des tâches pour lesquelles vous êtes convoqué-e doivent être inscrites sur l'ordre de mission (surveillance, correction, examinateur...) ainsi que l'épreuve et le diplôme, afin de déterminer le montant des indemnités.

Pour les surveillances d'épreuves dans l'établissement d'exercice, avec

convocation par le-la chef-fe d'établissement, aucune indemnité ne pourra être réclamée si celles-ci se déroulent dans le cadre de votre emploi du temps, durant votre temps de travail effectif.

En revanche, si les heures de surveillance se font en plus de votre emploi du temps, elles engendrent des heures supplémentaires et donnent donc lieu à rémunération.

C'est d'ailleurs le cas quelles que soient les missions pour lesquelles vous êtes convoqué-e².

Malgré les obligations, tout ne peut pas vous être imposé et des délais de prévenance de 24 ou 48 heures sont à respecter. Les situations à temps partiel méritent aussi d'être respectées. En cas d'abus ou de doute, contactez votre section académique du SNUEP-FSU. ■

Frédéric ALLÈGRE

1. Art. 1, décret du 17 décembre 1933

2. Montant des indemnités sur www.snupep.fr/examens-et-sujets/

« TOUT NE PEUT PAS VOUS ÊTRE IMPOSÉ ET DES DÉLAIS DE PRÉVENANCE DE 24 OU 48 HEURES SONT À RESPECTER. »



© Jeanne Menjoutlet

INSCRIT-ES CONCOURS 2023

LA CRISE DE RECRUTEMENT S'ENRACINE

En décembre dernier, le ministère communiquait le nombre d'inscrit-es aux concours, contrairement à ce qu'il fit en 2022. Ce sont 11 878 personnes qui se sont inscrites aux différents concours de la voie pro, soit une hausse d'environ 12 % par rapport à l'an passé. Ce n'est pourtant qu'une

éclaircie dans un déclin qui semble inexorable. Depuis 2019, ce nombre a fortement chuté, passant de 17 325 à 11 878 cette année (-32 %). On peut déjà affirmer que, cette année encore, tous les postes ne seront pas pourvus.

Cette crise d'attractivité est le fruit des réformes successives qui ont cassé les LP, mais c'est aussi le résultat de l'insuffisance des salaires. C'est pourquoi le SNUEP-FSU continue de revendiquer une hausse importante de la rémunération pour combler le retard pris. ■

Fabien MÉLANIE

RÉFORME MACRON

NOS LYCÉES PROS DÉTRUITS



« CE QUI SE DESSINE ICI, C'EST UNE DANGEREUSE ÉVOLUTION DU MÉTIER DE PLP, UN BASCULEMENT DE NOTRE MISSION D'ENSEIGNEMENT VERS DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION »

Le 4 mai dernier, dans un lycée de Saintes, E. Macron a relancé sa réforme des lycées pros, pourtant contestée et combattue depuis l'automne dernier. Avec une douzaine de mesures, il crée une usine à gaz. Son objectif est d'asservir les LP, leurs enseignant-es et leur public aux seuls besoins des entreprises locales, sans se soucier de l'intérêt général. Avec ce dossier, le SNUEP-FSU entend décrypter ces mesures pour permettre à chacun-e d'en comprendre la gravité.

Dossier réalisé par : Jérôme Dammerey, Céline Droal, Franck Feras, Sigrid Gérardin, Christophe Tristan

DES DÉDOUBLEMENTS CONDITIONNÉS AU PACTE

S'appuyant sur les tests de positionnement de début de seconde, les cours de français et de mathématiques se feraient en effectif réduit en seconde, selon le document présentant la réforme. Cette mesure n'est pas financée par des heures de DHG. Les enseignant-es pourront enseigner en groupes à effectifs réduits à condition d'accepter le pacte. Sinon, pas de dédoublement. Des diminutions de DHG sont à craindre. Seuls le français et les mathématiques sont concernés. Pour le SNUEP-FSU, la formation des jeunes doit être fondée sur un enseignement qui accorde une large place à la pluridisciplinarité car l'ensemble des matières participe à leur formation globale. ■

ANNÉE DE TERMINALE BAC PRO

L'organisation sera bouleversée dès la rentrée 2024 pour instaurer une augmentation de 50 % des PFMP. Cette décision brutale est imposée sans concertation préalable donc sans prendre aucunement en compte les avis et potentielles critiques des personnels et de leurs représentant-es.

Septembre à mars : 1^{re} session de PFMP pour tou-ttes les élèves

Mars ou avril : une semaine dédiée aux épreuves certificatives écrites

Avril/mai : 2^e session de PFMP

Mai : épreuve orale (semblable au grand oral)

Mai/juin : division des classes : cours intensifs en LP pour les élèves poursuivant des études, stage en entreprise pour les autres.

Cette nouvelle organisation réduit le temps de préparation aux épreuves du bac et laisse présager, comme en LGT, un accroissement de l'absentéisme après le passage des écrits. Quelques semaines de cours intensifs ne pallieront pas les lacunes et les pertes horaires engendrées par les réformes précédentes. L'idée centrale est de mettre les jeunes tôt en entreprise, coûte que coûte. ■

Annoncée pendant la campagne présidentielle, la gratification des stages fait figure de tête de gondole pour le grand public et les médias. Aider financièrement les élèves des lycées pros est une bonne chose, faire le choix de conditionner cette aide à l'effectivité des stages est en revanche un très mauvais signal. Faire ce choix, c'est valoriser ce qui se passe hors du LP, en jetant le discrédit sur le travail des PLP et penser la formation professionnelle initiale au seul prisme du travail. Comme si la reproduction de gestes techniques pouvait remplacer une formation équilibrée entre les savoirs généraux et professionnels. Les entreprises ne sont pas réellement formatrices, elles se préoccupent rarement du référentiel des diplômés, cantonnant fréquemment les stagiaires à des tâches subalternes et répétitives. Pour le SNUEP-FSU, une allocation d'études mensuelle au moins équivalente au surcoût engendré par le fait d'être élève de lycée pro¹ serait une vraie mesure de justice sociale.

L'opération de communication a été rondement menée car cette gratification est bien accessoire face à l'ampleur des dangers contenus dans les autres mesures de la réforme.

AU SERVICE DES ENTREPRISES LOCALES

L'annonce de fermetures dès septembre 2023 de formations jugées insuffisamment insérantes est vécue violemment par les personnels, notamment ceux du secteur des services. Le dossier de presse annonce des fermetures qui n'étaient pas toutes prévues, avec un nombre de places supprimées ne correspondant pas à celui acté depuis janvier. Le ministre P. Ndiaye lui-même, le lendemain des annonces, invitait les PLP à aller enseigner au collège et même dans le primaire ! Au-delà de la brutalité, c'est une vision méprisante et une méconnaissance crasse de nos métiers. Demande-t-on à un maçon de construire une charpente ? Comble de la provocation, les ouvertures de places présentées dans le dossier de presse le sont en CFA ! Le ministère du Travail vide les LP pour remplir les CFA.

D'ici à 2026, un quart des diplômés seront rénovés en profondeur et les LP devront faire évoluer leurs filières selon les besoins locaux et immédiats des entreprises de proximité et vers les métiers

en tension : ceux qui peinent à recruter du fait des conditions salariales et de travail déplorables. L'adéquationisme est un concept dogmatique qui instrumentalise la formation professionnelle. Il n'a aucune efficacité réelle et enferme certains jeunes dans un carcan territorial, économique et social en limitant de surcroît leur possibilité d'émancipation. De plus, comment annoncer 100 % de formations insérantes à la rentrée 2026 alors que toutes les études s'accordent à dire que les besoins économiques peuvent évoluer ou qu'une crise sanitaire, par exemple, peut tout faire bouger ? Ce calibrage des filières uniquement tourné vers le bassin économique territorial bouche l'avenir de nos élèves et leurs possibilités d'accéder à la formation professionnelle de leur choix. Nos jeunes ne sont plus pensés comme des élèves en formation mais comme une main-d'œuvre exploitable et disponible immédiatement.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Inexistantes aujourd'hui, des options seront créées. Parmi elles : la LV2, alors qu'elle est déjà obligatoire pour plus de la moitié des élèves de bac pro... S'agit-il de la proposer aux autres ou de la rendre optionnelle pour toutes les sections ? Quant au codage et à l'entrepreneuriat, ils répondraient à une demande forte des entreprises, aux exigences du marché de l'emploi, mais certainement pas aux intérêts des élèves. Le SNUEP-FSU est favorable au développement des options en LP mais celles-ci doivent être financées, permettre un libre choix de l'élève et n'être ni imposées ni utilisées



© Céline Droal



© Serge Bontoux

comme prétexte à l'externalisation d'une partie des enseignements à des prestataires extérieurs.

La réforme impose des collaborations avec France Travail et ses partenaires pour accompagner nos jeunes vers l'emploi. Tourné également vers l'employabilité, le dispositif Ambition emploi s'adresse aux jeunes avec ou sans diplôme qui, en septembre, après leur cursus initial au lycée, sont sans emploi et sans solution de formation. L'idée consiste à les ramener en lycée pro pendant 4 mois maximum (donc jusqu'en décembre), pour les mettre en stage, en immersion en classe de terminale, en contact avec des recruteurs et/ou leur trouver un contrat d'apprentissage... Ce qui se dessine ici, c'est une dangereuse évolution du métier de PLP, un basculement de notre mission d'enseignement vers des missions d'accompagnement à l'insertion, suite logique de la transformation de la voie pro initiée par J.-M. Blanquer et la création du module d'insertion professionnelle.

Dans la même optique, le ministère veut multiplier par quatre le nombre de places de prétendus bacs +1 appelés « formations de spécialisation » qui n'ont de formation que le nom : non qualifiants, ils se résumeront majoritairement à des stages en entreprise.

VERS UN AUTRE LP

En plus de réduire l'ambition scolaire de nos jeunes, le ministère organise la déscolarisation des élèves les plus fragiles. Avec le dispositif Tous droits ouverts, il externalise la lutte contre le décrochage pour le traiter sous l'angle de l'employabilité.

Les élèves détecté-es très tôt, aux premiers signes, seraient basculé-es dans des structures de proximité d'accompagnement, d'insertion ou de formation (qualifiante ou non).

L'analyse précise des mesures révèle que cette réforme structurelle et profondément idéologique transformera en profondeur nos lycées pros, nos filières, nos métiers et mettra en péril l'avenir des jeunes les plus fragiles scolairement et économiquement. Ce projet de réforme est une mise au pas des jeunes dès 15 ans par le travail et pour le travail. Le gouvernement ne les considère plus comme des élèves en formation mais comme une main-d'œuvre disponible à exploiter dans son projet « plein emploi ». Les personnels, quant à eux, peuvent redouter de vastes plans de reconversions forcées et un basculement brutal du métier d'enseignant-e vers celui d'accompagnant-e vers l'emploi. ■

1. Le ministère évalue le coût « famille » en LP à 130 euros de plus qu'en LGT

BUREAU DES ENTREPRISES AUX DÉPENS DES DDF ET ATDDF ?

Recruté-es par les directions, les personnels des bureaux des entreprises s'accapareront un rôle hiérarchique et auront des missions normalement dévolues aux DDF et ATDDF : réseau et partenariats d'entreprises, lieux de stages, planification des ouvertures et fermetures de formations... Conseiller technique de la direction, ce bureau sera en réalité le bras armé du développement de l'apprentissage et du mixage des publics dans les lycées pros. Les missions très larges viendront directement bouleverser l'organisation administrative et pédagogique du lycée, rendant l'avenir des DDF et ATDDF incertain. ■



0

LE NOMBRE DE RÉUNION DE CONCERTATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES SUR LES MESURES DE LA RÉFORME. LE DIALOGUE SOCIAL RÉNOVÉ ET APAISÉ D'E. MACRON.

6

C'EST LE NOMBRE DE BRIQUES OBLIGATOIRES DU PACTE LP À 7500 € BRUT. UN MUR ENTIER. LE PACTE 1^{ER} ET 2^D DEGRÉ (HORS LP) C'EST 1, 2 OU 3 BRIQUES.

50-75-100

LA GRATIFICATION DE CHAQUE SEMAINE DE STAGE PAR L'ÉTAT SERA DE 50 € EN 1^{ÈRE} ANNÉE, 75 € EN 2^E ANNÉE ET 100 € EN TERMINALE BAC PRO. LE MINISTÈRE CHOISSANT DE NE VALORISER QUE LES STAGES, C'EST AUX ENTREPRISES DE CONTRIBUER À LA RÉMUNÉRATION DE NOS ÉLÈVES.

100 %

DES FORMATIONS NON INSÉRANTES FERMÉES D'ICI LA RENTRÉE 2026 (DOSSIER DE PRESSE). DANS LE VISEUR, LES FORMATIONS AGORA, ACCUEIL, VENTE ET COMMERCE PRINCIPALEMENT.

FORMATION DES PLP DÉVOYÉE

Une mesure concerne la formation des PLP. Ils et elles n'ont pas été associés-es à l'identification de leurs besoins mais leur formation sera renouvelée. Ses objectifs :

« répondre aux besoins nouveaux pour faire évoluer la carte des formations », et « disposer d'une trousse de compétences sociales et comportementales à transmettre aux élèves ».

Le SNUEP-FSU sera très vigilant quant à l'introduction des compétences sociales dans les référentiels et les programmes. Ces dernières ne sauraient devenir prépondérantes par rapport aux savoirs en action. Le savoir, en action ou pas, doit rester source d'émancipation et ne doit pas être instrumentalisé pour programmer chez nos élèves les comportements attendus par leurs futurs employeurs !

De plus, probablement dans le cadre des réponses aux besoins nouveaux pour faire évoluer la carte des formations, tou-tes les PLP de disciplines professionnelles auront l'obligation de suivre une formation en entreprise ou dans un campus des métiers, au moins tous les 3 ans. La plupart venant déjà de l'entreprise, on peut s'interroger sur les objectifs de cette formation obligatoire et sur la possibilité qu'elle génère de mettre en place le décret sur la formation pendant les congés scolaires...

Au-delà de ces nouveaux objectifs pour la formation des PLP, le SNUEP-FSU restera vigilant à ce que la liberté pédagogique des enseignant-es soit conservée et respectée. Et même s'il est favorable au développement de la formation des enseignant-es en lien avec les avancées de la recherche en didactique et en pédagogie, le SNUEP-FSU rappelle que la mise en œuvre pédagogique des travaux de recherche ne va pas de soi et que les modèles développés par les chercheur-ses ne sont pas toujours immédiatement transférables ! ■

CYNIQUE CAROTTE SALARIALE

LE PACTE : BRAS ARMÉ DE LA RÉFORME

Pour déployer la réforme, le ministère s'appuie sur le pacte.

Si, en collège et LGT, les collègues pourront choisir 1, 2 ou 3 briques, pour les LP c'est un pacte non sécable à 6 briques : tout le mur !

La mise en œuvre de la réforme repose sur le pacte. Un pacte à 6 missions obligatoires, pour 7500 euros brut. Pour les PLP, ce sera tout ou rien ! Le Président mise sur le déclasserement salarial des PLP pour susciter des vocations et trouver des signataires. Si les intitulés des missions peuvent séduire, celles-ci n'ont pas été pensées dans l'intérêt des jeunes mais pour les formater à l'emploi. En réalité, leurs contenus conduisent à convertir les lycées pros en centres de préparation à l'emploi et en annexes de France Travail. D'ailleurs, certaines missions proposées relèvent d'autres métiers, voire d'autres structures.

En outre, aucune mesure de cette réforme brutale n'est financée (à l'exception des gratifications de stage et du bureau des entreprises). Le pacte LP, c'est avant tout un outil pour que les LP deviennent fortement

dépendants, et même complices, des exigences des entreprises de proximité. Il s'agit d'adapter les formations aux métiers qui peinent à recruter du fait des conditions salariales et de travail déplorables.

Les PLP concédant au pacte travailleront à la tâche et de manière annualisée. Ils-Elles participeront de manière active au déploiement de la réforme. Les collègues qui auront résisté au pacte seront insidieusement subordonnés à ces collègues signataires, nécessairement en lien étroit avec le bureau des entreprises et la direction de l'établissement, elle-même soumise aux demandes des entreprises.

Signer le pacte en LP revient à pactiser avec celles et ceux qui ont décidé de pulvériser le lycée pro.

Pour mettre en échec cette réforme, refusons de le signer ! ■



© Axel Benoist

DÉPLOIEMENT DE LA RÉFORME

ÉQUIPES DE DIRECTION FORMATÉES

Dès la rentrée scolaire 2023, les personnels de direction affectés en LP passeront par une case formation obligatoire. Les contenus de formation concerneront les PFMP (encore...), les enjeux économiques du bassin d'emploi de l'établissement et les règles de sécurité en atelier. Pour assurer le déploiement de la réforme, ils et elles seront aussi formés-es aux « méthodes de conduite du changement », de sorte qu'ils soient aptes à mettre en application au pas de charge une réforme fortement contestée par les enseignant-es. À la rentrée 2024, tous les cadres recevront cette « formation ». Autant dire que le mot formation est galvaudé. Il aurait été plus honnête de parler de formatage, de contrôle et de pilotage de la réforme. Les tensions déjà existantes entre les personnels et les équipes de direction ne s'apaiseront pas. ■

LES 8 MISSIONS POSSIBLES DU PACTE LP

Intitulés des missions	Volume horaire	Correspondances avec les mesures du projet de réforme	Analyse du SNUEP-FSU
Remplacement de courte durée (RCD)	18 h	Aucune	C'est LA priorité du gouvernement en primaire, au collège et au LGT : alibi pour l'exonérer de sa responsabilité concernant le manque criant de remplaçant-es. En LP, brique accessoire : elle n'est pas utile au déploiement de la réforme.
Intervention dans le cadre découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 h	Dispositif Découverte des métiers en 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e de la réforme des collèges	Les PLP iront en collège, seul-es ou en co-intervention avec un-e autre prof « pacté-e ». Recevoir des classes de collégien-nes en LP est aussi possible mais « <i>ne constitue pas la philosophie de cette brique</i> » (dixit le ministère).
Enseignement complémentaire en groupes à effectif réduit	24 h	Mesure 2 Enseignements des fondamentaux en classe réduite	Pour le ministère, savoirs fondamentaux = français et mathématiques. Brique réservée aux enseignant-es de ces disciplines, à moins que les PLP soient interchangeables, capables de tout enseigner ? Aucune heure supplémentaire prévue dans les DHG : les enseignant-es « pacté-es » financeront leurs demi-groupes sur le dos des collègues qui refusent le pacte et qui participent à sauver nos LP et nos postes !
Accompagnement des élèves en difficulté	Non quantifié	Mesure 5 « décrochage »	Les PLP devront signaler les décrocheur-euses sur la seule base de « <i>signaux faibles</i> » ; les « pactés » les extrairont des classes pour les diriger vers des structures d'insertion professionnelle. Le ministère organise la déscolarisation des élèves les plus fragiles – sans leur autoriser le moindre droit à l'erreur.
Accompagnement vers l'emploi	Non quantifié	Mesure 6 « les partenaires extérieurs » et possiblement des interventions dans la mesure 8 « bac +1 »	Pour accompagner des élèves de terminale vers l'emploi, les « pacté-es » devront collaborer avec Pôle emploi (bientôt France Travail) et ses partenaires, coordonner leurs interventions sur les heures d'enseignement. Ceci l'année du bac, déjà désorganisée avec des épreuves écrites prévues en mars.
Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel	24 h	Mesure 8 Création de bacs +1 appelés « spécialisations professionnelles »	D'une durée de 4 mois, ce nouveau dispositif ne prévoit pour l'élève que des stages en entreprise et quelques heures de cours (24 h max par enseignant-e « pacté-e »). Seul objectif : « <i>donner des chances à l'élève diplômé d'être recruté</i> », en l'accompagnant vers l'emploi ou vers un contrat d'apprentissage. Il ne s'agit en aucun cas d'un tremplin vers une élévation du niveau de qualification. Du métier d'enseignant on bascule vers les missions de Pôle emploi. Les heures de cours consacrées à ce dispositif seraient prises sur la DHG globale.
Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	Non quantifié	Mesure 3 Les options	3 options envisagées : LV (la LV2, obligatoire aujourd'hui pour plus de la moitié des élèves, bientôt optionnelle ?), codage et entrepreneuriat. Ces deux dernières options pourraient être prises en charge par des personnels extérieurs sur nos heures d'enseignement.
Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers	Non quantifié	Référent élève à besoin particulier	Mission : être un « appui » pédagogique aux personnels ayant dans leurs classes des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers. Pas de quantification. Objectif : 1 personnel « pacté » sur cette mission par établissement, quels que soient les besoins. Personne ressource sans formation appropriée, alors que nos lycées pros manquent cruellement d'AESH vraiment bénéfiques aux élèves.

VAE : DES DIPLÔMES À LA DÉCOUPE

Pour atteindre son objectif du plein emploi en 2027, le gouvernement repense l'accès à la formation et la validation des diplômes. Pour cela, il réforme la validation des acquis de l'expérience (VAE¹) en s'appuyant sur un rapport de mars 2022 qui proposait des pistes pour en faciliter l'accès.



© Marie-Caroline Guérin

Ce rapport² propose une nouvelle conception de la VAE qui s'appuie sur le concept de la « société de l'apprenance »³. D'après les auteurs, le diplôme ne permet pas la reconnaissance de toutes les compétences acquises par expérience, et serait ainsi un frein au développement personnel. Développer la reconnaissance de l'expérience tout au long de la vie permettrait, selon eux, de reconnaître l'ensemble des compétences acquises dans toutes les situations de la vie courante, lors de la formation ou d'autres contextes informels. Pour cela, ils proposent un outil de reconnaissance, inspiré des Open Badges⁴, et la création d'un portefeuille numérique de compétences, alimenté et disponible tout au long du parcours.

L'idée est de créer un contrat de professionnalisation REVA-FEST avec 100 % d'activités en entreprise, jalonnées par un simple accompagnement permettant à « l'apprenant-e » de conscientiser les situations de travail sources d'apprentissages et de construire progressivement son dossier pour obtenir

un diplôme. Dans l'esprit des auteurs, cette « modalité pédagogique » pourrait être élargie à la formation initiale !

« LE MONDE DU TRAVAIL PREND LA MAIN SUR LA VAE, DIMINUANT LE POIDS DE L'ÉDUCATION NATIONALE. »

Le gouvernement reprend nombre de ces propositions dans la loi sur les « mesures d'urgence pour le plein emploi ». Il crée un service public de la VAE confiée à un GIP. État, Régions, Pôle emploi, Afpa, Opco et associations

Transitions pro y sont membres de droit. Le principe du jury de VAE, les modalités d'organisation et de composition sont

intégrés au Code du travail. Le monde du travail prend ainsi la main sur la VAE, diminuant le poids de l'Éducation nationale.

La durée d'expérience minimale est purement et simplement supprimée. La VAE est ouverte à quiconque justifie d'une activité directement liée au contenu de la certification visée. On pourrait ainsi basculer en VAE après un échec en formation initiale, voire avant l'examen en cas de démission. Ces nouvelles dispositions affaiblissent encore davantage la formation initiale sous statut scolaire et ses diplômes.

La loi permet aux candidat-es de se limiter à la validation d'un bloc de compétences, ce qui éloignera encore plus les salarié-es de la possibilité d'élever leur niveau de qualification. Ces mesures favoriseront l'offre commerciale et bénéficieront avant tout aux organismes privés à but très lucratif. ■

Jérôme DAMMEREY

1. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046771781> (JO du 22 décembre 2022).

2. « De la VAE 2002 à la REVA 2020 : Libérer la VAE, Reconnaître l'expérience tout au long de la vie.

3. Concept développé par l'universitaire Philippe Carré.

4. Déclarations numériques vérifiables et infalsifiables relatives aux expériences, réalisations, compétences, engagements, valeurs ou aspirations d'une personne.

AU REVOIR LE PLAN MIXITÉ

Améliorer la mixité sociale était l'objectif affiché du ministre Ndiaye dès ses premiers jours au gouvernement. Sans cesse annoncées, les mesures devaient être enfin dévoilées le 11 mai. En définitive, il n'y aura pas de plan ! Pour l'enseignement public, le ministère communique aux recteurs une simple « boîte à outils » pour agir. Quant à l'enseignement privé sous contrat, il a gagné son bras de fer. Il n'y aura ni sectorisation ni quotas et ses moyens seront maintenus. Plus que jamais isolé, le gouvernement a cédé par peur de perdre ses derniers appuis politiques, qui le menaçaient de « guerre scolaire ». Réforme après réforme, la non-mixité sociale se renforce. ■

Axel BENOIST

IVAL : ATTENTION AUX UTILISATIONS DÉTOURNÉES

L'indice de valeur ajoutée des lycées (IVAL) est un outil statistique supposé attester de manière fiable, sur la base de données multiples, de la qualité des formations dispensées dans chaque lycée.

Composé de nombreux indicateurs, comme le taux de réussite à l'examen et d'accès à ce dernier, les résultats des élèves au DNB ou encore la composition de la population scolaire (CSP des parents, pourcentage de filles, d'élèves en retard...), l'IVAL permet une comparaison statistique des établissements afin de déterminer lesquels, face à une population scolaire donnée, ont « ajouté » de la « valeur » par rapport aux résultats que cette population laissait présager.

Publiés par la DEPP, ces IVAL donnent lieu à des utilisations très variables dans les médias. Certains d'entre eux, en ne s'intéressant volontairement qu'au seul taux de réussite à l'examen, publient des classements mettant en exergue les lycées privés des quartiers chics. D'autres, un peu plus honnêtes, prennent aussi en compte le taux d'accès à l'examen pour les élèves entrés en 2^{de} dans l'établissement. Mais rares sont

ceux qui classent les lycées sur la base de l'intégralité des données. Quoi qu'il en soit, la publication de ces classements dans la presse nationale et régionale éloigne les IVAL de leur but premier et contribue à accentuer la concurrence entre les établissements.

« LA PUBLICATION DE CES CLASSEMENTS [...] ÉLOIGNE LES IVAL DE LEUR BUT PREMIER ET CONTRIBUE À ACCENTUER LA CONCURRENCE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS. »

Ce qui est finalement néfaste pour tous et très éloigné d'une vision nationale de l'éducation.

Au-delà de ces détournements médiatiques, on peut aussi reprocher au ministère de s'appuyer sur ces IVAL pour gérer

la pénurie, en supprimant des postes dans des établissements « bien notés » sous prétexte que cela ne les empêcherait pas de fonctionner. Le SNUEP-FSU s'oppose à cette politique du moins-disant et considère que les IVAL devraient au contraire provoquer un accroissement des dotations dans les établissements les moins bien lotis. ■

Franck FERAS

COMMENT L'ÉDUCATION NATIONALE FINANCE L'APPRENTISSAGE

Pour la rentrée 2023, dans diverses académies, des moyens supplémentaires seront attribués pour encadrer les apprenti-es dans les lycées

(création de postes de CPE, d'administratifs...). Si la prise en compte de cet effectif supplémentaire, souvent imposé, est effectivement nécessaire, le SNUEP-FSU dénonce le transfert de moyens de l'Éducation nationale vers l'apprentissage, au détriment des élèves qui manquent tout autant d'encadrement.

L'encadrement des apprenti-es doit être financé par les organismes porteurs de leurs contrats. Ce n'est pas à l'Éducation nationale de financer le développement de l'apprentissage. Des milliards d'euros d'argent public ont déjà été dépensés dans ce but, depuis des années. Arrêtons ce gaspillage d'État. ■

Christophe TRISTAN

MOYENS DE RENTRÉE 2023

L'enquête sur les moyens pour la rentrée du SNUEP-FSU prend une autre dimension au regard des annonces sur la réforme de la voie professionnelle.

En matière d'effectifs, les prévisions peuvent varier mais, dans beaucoup d'académies, nous pouvons constater une légère augmentation à la rentrée prochaine, signe de l'attractivité de la voie pro. Dans l'académie de Toulouse, 469 élèves supplémentaires sont prévus, à Lyon 507, à Lille 269. Malgré ces hausses et les annonces du MEN d'une « sanctuarisation » des moyens de la voie pro, nous constatons dans certaines académies des baisses des dotations horaires. Exemple à Grenoble où malgré une hausse prévue de 126 élèves en septembre 2023, une quarantaine d'heures postes sont supprimées.

Avant le grand plan social menaçant les filières dites « non insérantes », les cartes des formations présentent dans beaucoup d'académies une certaine stabilité. Si un faible nombre d'ouvertures de bacs pros est envisagé, les CAP s'en sortent un peu mieux. Cette tendance devrait perdurer car les métiers « porteurs » mis en avant dans le dossier de presse de la réforme correspondent pour la plupart à des CAP. Les grandes gagnantes sont les formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) et les mentions complémentaires. Ces dernières fleurissent un peu partout sur le territoire. À Grenoble, ce sont 12 formations de ce type qui ont été ouvertes, à Amiens 5. Leur multiplication est un levier dangereux car leur apport en heures postes est moindre qu'avec des CAP ou des bacs pros sans compter que ces formations ne sont pas pérennes et ne garantissent pas aux jeunes une formation complète. Les militant-es du SNUEP-FSU dans les académies resteront vigilant-es sur les évolutions à venir des cartes des formations. ■

Fabien MÉLANIE



© François Murat

TOULOUSE

L'UNION FAIT LA VICTOIRE

Le rectorat de Toulouse a voulu innover en proposant un système expérimental de son cru : faire co-financer par le CFAA académique (CFAA) 8 formations CAP et BTS en mixage des publics à la rentrée 2023. Les actions ont permis l'ajournement de ce dispositif.



© Claudine Ségharria

CONGRÈS SNUEP-FSU MARS 2024

Comme tous les 3 ans, le congrès du SNUEP-FSU se mandatera et renouvellera ses instances nationales et académiques. Les adhérent-es souhaitant constituer une liste doivent communiquer au secrétariat national¹ leur appel et le nom de la personne référente de la liste. Les appels à candidature (profession de foi et acte de candidature) pour une ou des liste(s) d'orientation seront diffusés dans un *Snuep Infos* courant juin/juillet. La composition de(s) liste(s) doit être finalisée le 2 octobre 2023 au plus tard. Le vote d'orientation aura lieu du 6 au 23 novembre 2023 et les congrès académiques se tiendront au début de l'année 2024. ■

1. Courriel à secretariat.national@snuep.fr

Cette idée de faire participer financièrement le CFAA est apparue lorsque le nombre d'élèves est devenu minoritaire par rapport à celui des apprenti-es dans une même formation. Il était question d'amputer la DHG des établissements du nombre d'heures financées par le CFAA et données à part.

Le rectorat a essayé de réfuter les effets pervers que nous avons pointés :

- ▶ réduire les heures dans la DHG, cela facilite mécaniquement les suppressions de postes pour l'établissement ;
- ▶ établir deux fiches de paie différentes, cela pose question sur les cotisations

sociales afférentes et sur le statut du personnel ;

▶ assujettir des sections au nombre d'apprenti-es inscrit-es dans la formation, cela fragilise leur pérennité.

MOBILISATION GAGNANTE

En CSAA, l'administration a remporté le vote : la FSU et FO ont voté contre la carte des formations qui comprenait ce dispositif, mais l'UNSA et la CFDT ont voté pour. Le co-financement a donc été présenté au conseil pédagogique du LPO J. Jaurès de Carmaux pour un BTS et des heures gagnées à la SEP. Refus unitaire des collègues, réitéré devant le DRAFPICA¹ venu faire de la pédagogie. S'en est suivi un chantage du DDF et de la direction : fermeture du BTS, fermetures de postes au LGT et à la SEP. Les collègues ont réaffirmé leur opposition (même ceux dont les postes étaient menacés), ont déposé un préavis de grève et écrit un article publié dans la presse. Finalement, face au refus indéfectible des collègues, le recteur s'est résolu à surseoir à ce dispositif pour les 8 formations de l'académie.

PRESSIONS MERCANTILES

Le chantage aux fermetures et les pressions du rectorat laissent des traces indélébiles, créant un climat délétère. Face au travail de sape acharné mené par le DDF pour développer l'apprentissage au sein du lycée, les collègues ont envoyé au recteur un courrier de défiance à son encontre. L'existence d'une rémunération octroyée aux DDF par le CFAA ne peut que provoquer un conflit d'intérêts, puisqu'elle les incite à desservir la formation scolaire. ■

Cécile AMALRIC
Co-secrétaire académique

1. Délégué de région académique à la formation professionnelle initiale, continue et l'apprentissage

ACCUEILLIR LES NOUVEAUX COLLÈGUES

À chaque rentrée, des nouveaux collègues arrivent. Ils et elles doivent concentrer toute notre attention, notamment les non-titulaires et les stagiaires. Ces collègues ont des droits, dont l'administration ne fait pas la publicité, alors qu'elle n'oublie pas de leur signifier leurs devoirs, parfois sans base réglementaire. Soyons particulièrement à leur écoute.

Dès la prérentrée ou dans les premiers jours, nous devons les informer de leurs droits et de nos mandats les concernant, des contacts académiques, distribuer les documents syndicaux¹ (journaux, mémentos etc.). À la rentrée 2023, ils-elles seront les premières victimes des réformes mises en place. Soutenir un-e collègue, c'est l'aider à mieux vivre son année scolaire. ■

1. Disponibles sur www.snuep.fr

LECTURE

L'idéologie et l'internationale fascistes à l'œuvre

Ugo Palheta, spécialiste des extrêmes droites, sociologue, maître de conférences à l'université de Lille, se montre un vulgarisateur convaincant dans son dernier ouvrage *La nouvelle internationale fasciste*¹. Il explique que si le néofascisme n'émerge pas dans les mêmes conditions que dans les années 1920 et 1930, les traits fondamentaux sont les mêmes : la promesse d'établir un ordre nouveau et de défendre l'ordre social « naturel ». Le Pen, Trump, Poutine, Bolsonaro, Orbàn, Modi en Inde, Duterte aux Philippines... L'auteur analyse aussi comment les néofascismes bâtissent un sens commun par-delà les frontières reposant pour l'essentiel sur la haine de l'égalité, des assisté-es et des étranger-es. Formant

une constellation glaçante et violente, ces néofascismes s'enracinent dans les crises du capitalisme de notre temps et dans les destructions liées aux contre-révolutions néolibérales. Palheta relate ainsi la terrible mécanique : se poser comme une solution rassurante pour les possédant-es, par la promesse d'un néolibéralisme autoritaire, convoquant pour les dépossédé-es un visage pseudo-social. Le dixième chapitre ouvre sur un nouvel internationalisme à l'œuvre, porteur de luttes profondément émancipatrices et construisant l'antifascisme du XXI^e siècle. ■

Élise SAINSON

1. Ugo Palheta, *La nouvelle internationale fasciste*, Textuel, 2022



© Marie-Caroline Guérin

LE SENS DU TRAVAIL

Le travail traverse une crise de sens qui s'accroît à mesure que des gouvernements libéraux alliés au patronat continuent de revenir sur les acquis sociaux conquis par les travailleur-euses. Les attaques que subissent aujourd'hui notre système de retraites par répartition et l'enseignement professionnel public se concentrent sur un seul et même front : celui du travail, de son organisation et de ses finalités. La cotisation sociale et l'instruction de la classe ouvrière furent arrachées au patronat puis employées dans un projet émancipateur d'accès au bonheur. La dynamique actuelle, visant à rétablir la mainmise du marché dans ces domaines, ne va pas dans le sens d'une amélioration du sort des travailleur-euses.

Il en va de même de la transition écologique. Là où elle devrait redonner un sens collectif au travail tout en protégeant ses acteurs et actrices face aux risques que fait peser le dérèglement climatique sur leur santé et leurs emplois, elle n'est envisagée qu'en termes d'opportunités économiques et financières. Le travail a un sens et il est politique : donner à chacun la perspective de vivre dignement d'un salaire suffisant en contribuant de la meilleure façon possible à l'intérêt commun tout en préservant l'avenir des générations futures. Le statut des fonctionnaires, l'enseignement public et la reconnaissance du caractère essentiel de certains emplois sont des bastions à partir desquels il est possible de construire de nouveaux rapports de force. ■

Ludwig RUAULT

Résistance contre les projets (auto)routiers

EN DÉPÎT DE L'URGENCE ÉCOLOGIQUE, CES PROJETS DÉVASTATEURS POUR LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ SE MULTIPLIENT. D'APRÈS LE JOURNAL REPORTERRE, 55 PROJETS SONT ACTUELLEMENT CONTESTÉS. AU TOTAL 4 488 HECTARES BÉTONNÉS POUR UN TOTAL DE 922 KM D'AUTOROUTE.

CONTRE-POUVOIRS

Frapper les associations au porte-monnaie

Stupeur il y a quelques semaines, lorsque G. Darmanin, soutenu par la 1^{re} ministre, menaçait la LDH et son financement. Avec la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, dite séparatisme, l'État s'est octroyé le droit de mettre au pas les associations. La loi oblige les associations recevant des subventions publiques à respecter un contrat d'engagement républicain. En septembre 2022, Alternatiba Poitiers est menacée par le Préfet de voir ses subventions supprimées. En décembre 2022, la Maison régionale de l'environnement et des solidarités de Lille est convoquée par le Préfet parce qu'elle prête une salle à un collectif de lutte contre l'agrandissement de l'aéroport de Lille Lesquin qui organise la désobéissance civile. Elle écope



© Marie-Caroline Guérin

d'un rappel à l'ordre. En février 2022, le maire de Châlons-sur-Saône, depuis désapprouvé par le tribunal administratif et le Conseil d'État, retirait au Planning familial ses subventions en raison d'une affiche événementielle montrant une femme voilée. Les associations jouent un rôle de contre-pouvoirs et un rôle critique qu'il est essentiel de protéger. ■

Isabelle LAUFFENBURGER

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant